

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 750 Subventions aux associations Daïka (18e) et Pandrata Circle (11e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Pascale BOISTARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Daïka (18e) et Pandrata Circle (11e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9^e Commission et par Mme Pascale BOISTARD au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros dont 2.000 euros au titre de la politique de la ville est attribuée à l'association Daïka, 6 rue des gardes (18e) au titre de 2011. X07525, 2011_02604, simpa 12905

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Pandrata Circle, Maison des associations du 11e, 8 rue du général Renault (11e) au titre de 2011. X07877, 2011_05735, simpa 11465.

Article 5 : La dépense correspondante soit 7.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.